

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION 2025-12-90

OBJET : TARIFS PUBLICS 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Yannick CADIOU à Anne DELAROCHE
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL
Marie FOURN à Ingrid MORVAN
Jean-Yvon BOUCHEVARO à Philippe JAFFRES
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Gisèle LE DALL a été nommée secrétaire de séance.

TARIFS PUBLICS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-12-90 en date du 18 décembre 2024 relative aux tarifs communaux 2025,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2026,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs publics comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

I. Tarifs des cimetières

CIMETIERE DU CENTRE		
Concessions pleine terre (tarif au m ² , prix fixé pour 2m ² minimum)	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
	50 ans	600 €
Supplément pour caveau préexistant (A ajouter au montant de la concession pleine terre choisie)	Caveau 1 place	800 €
	Caveau 2 places	1 200 €
	Prix par place supplémentaire	+ 400 €
Concessions columbarium (prix pour 1 case)	8 ans	250 €
	15 ans	400 €
	30 ans	800 €

CIMETIERE LAVALLOT		
Concessions pleine terre (tarif au m ² , prix fixé pour 2m ² minimum)	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
	50 ans	600 €
Mini concessions (1m ²)	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
	50 ans	600 €
Concessions columbarium (prix pour 1 case)	8 ans	250 €
	15 ans	400 €
	30 ans	800 €

II. Tarifs administration générale

Photocopies Mairie	* document administratif A4	0,15 €
	* document administratif A3	0,40 €

III. Occupation du domaine public

Droits de place

Marché, manifestations et petites animations commerciales			
Commerçant	Tarif jour	0,50€	/ml
Véhicules stationnant sur le domaine public pour la vente alimentaire, la publicité, la vente, les réclames et démonstrations	Tarif jour	36,00€	Forfait <10ml
		71,00€	Forfait >10ml
Droit de branchement par prise	Tarif jour	5,00€	/prise
Droits pour installation de cirques	Tarif jour	0,90€	/m²
		1,10	/caravane
Manèges et stands dans le cadre des animations et évènements communaux			
Commerçant	Tarif jour	1,50€	/ml
Droit de branchement par prise	Tarif jour	5,00€	/prise
Forfait eau	Tarif jour	5,00€	/ branchement
Manège hors fête foraine	Tarif jour	0,35€	/ m²
Restauration rapide			
Constatation de présence d'un véhicule motorisé ou non sans autorisation préalable	Tarif jour	50,00€	forfait

Commerce sédentaires

Terrasses			
Terrasses en plein air	Tarif trimestre	20,00€	m²
Dépassement emprise terrasse autorisée ou terrasse non autorisée	Tarif jour	25,00€	forfait
Etalage permanent devant commerce et/ou mobilisation de places de stationnement (yc 2 roues)	Tarif mois	5,00€	ml

Interventions de nettoyage

Nettoyage enlèvement personnalisé de détritus (marchés, tous commerces sédentaires)	Intervention service propreté Brest Métropole	Suivant tarifs Brest Métropole	intervention
---	---	--------------------------------	--------------

IV. Tarifs des services enfance et jeunesse

A. Enfance jeunesse

Chaque famille doit avoir créé un compte sur www.espace-citoyens.net/guipavas pour procéder aux inscriptions en ligne aux services péri, post et extrascolaires.

Tous les ans, en juin, le dossier administratif devra être mis à jour par les familles.

En cas de retard ou de non production des documents nécessaires au QF, le tarif plein sera appliqué.

	Guipavasiens QF 0 à 700				Guipavasiens QF supérieur à 701				Autres Communes
	Tarif minimum Inférieur QF 250	Taux d'effort %	Tarif maximum	Forfait	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum Supérieur QF 1100	Forfait	
ALSH									
demi-journée	1,20 €	0,48%	3,37 €		4,21 €	0,60%	6,59 €		7,25 €
supplément sortie ou intervenants extérieurs	0,20 €	0,08%	0,56 €		0,70 €	0,10%	1,10 €		1,21 €
ESPACE JEUNES									
adhésion annuelle MDJ activité libre				10,30 €				15,45 €	20,60 €
demi-journée avec prestataires	1,40 €	0,56%	3,93 €		4,91 €	0,70%	7,69 €		8,47 €
RESTAURATION									
repas	0,80 €	0,32%	2,24 €		2,80 €	0,40%	4,40 €		5,06 €
SEJOURS									
Guipavasiens QF 0 à 700				Guipavasiens QF supérieur à 701				Autres Communes	
une journée en camp (acompte 30% à l'inscription)	7,20 €	2,88%	20,19 €		25,24 €	3,60%	39,64 €		43,61 €
une journée en camp voile (acompte 30% à l'inscription)	8,43 €	3,37%	23,61 €		29,51 €	4,21%	46,26 €		50,88 €
une journée en séjour culturel incluant les matinées de préparation (acompte 30% à l'inscription)	10,73 €	4,29%	30,06 €		37,57 €	5,36%	58,96 €		65,16 €
EVEIL SPORTIF et MERCREDI DU SPORT									
adhésion annuelle				51,51 €				61,81 €	66,96 €

En cas de non présentation de l'enfant inscrit, les annulations pour maladie seront possibles sur présentation d'un certificat médical sous 48h.

Dans le cas contraire, l'absence sera facturée.

Les annulations pour modification de planning professionnel seront possibles sur présentation d'un justificatif (document officiel justifiant le motif de l'absence) 48h à l'avance.

Dans le cas contraire, l'absence sera facturée.

Les réservations repas ALSH ne sont possibles qu'en cas de réservation matin ou après-midi ou journée.

En cas de rapatriement lors d'un séjour, les frais de déplacement des familles seront pris en charge sur la base d'un forfait kilométrique correspondant à la distance entre le lieu du séjour et la Mairie de Guipavas

B. Enfance scolarisée

RESTAURATION SCOLAIRE	Guipavasiens QF 0 à 700			Guipavasiens QF supérieur à 701			Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	
L'unité / repas réservé enfant	0,80 €	0,32%	2,24 €	2,80 €	0,40%	4,40 €	5,06 €
Majoration en cas de non réservation	+ 1 €						+ 1 €
L'unité repas adulte	5,74 €						
GARDERIE PERISCOLAIRE	Guipavasiens QF 0 à 700			Guipavasiens QF supérieur à 701			Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	
Garderie du matin							
Garderie matin réservée	0,38 €	0,15%	1,06 €	1,33 €	0,19%	2,11 €	2,43 €
Majoration en cas de non réservation	+ 0,50 €						+ 0,50 €
Garderie du soir							
Garderie réservée jusqu'à 17h30	0,33 €	0,13%	0,92 €	1,09 €	0,16%	1,71 €	1,95 €
Garderie réservée de 17h30 à 18h00	0,10 €	0,04%	0,28 €	0,36 €	0,05%	0,57 €	0,66 €
Garderie réservée de 18h00 à 18h30	0,10 €	0,04%	0,28 €	0,36 €	0,05%	0,57 €	0,66 €
Garderie réservée de 18h30 à 19h00	0,10 €	0,04%	0,28 €	0,36 €	0,05%	0,57 €	0,66 €
Majoration en cas de non réservation	+ 0,50 €						+ 0,50 €

Les enfants astreints à un régime alimentaire (Projet d'Accueil individualisé) et apportant leur panier repas pour le repas de midi et/ou le goûter bénéficieront d'un demi-tarif sur le repas : « ALSH », « restauration scolaire » et sur le gouter en « garderie soir réservée jusqu'à 18h» (calculé en fonction du dispositif adopté ci-dessus).

Restauration scolaire = cout du repas. Le temps de garde est pris en charge par la collectivité, il n'est pas facturé aux familles. La collectivité ne délivrera pas d'attestation fiscale sur le temps méridien.

C. Transport scolaire

Facturation au mois, forfait 5 jours par semaine (1,32€ par jour). Les annulations pour maladie seront possibles sur présentation d'un certificat médical sous 48h.

D. Maison de l'enfance

La participation financière des parents est calculée en fonction des ressources et de la composition de la famille, par référence au barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base d'un taux d'effort.

Un plancher et un plafond de ressources fixent le cadre d'application du taux d'effort transmis annuellement par la Caisse d'Allocation Familiale.

La tarification se calcule en pourcentage (taux d'effort) du revenu mensuel du foyer et devient dégressive selon le nombre d'enfants à charge (au sens des prestations familiales).

D.1. Crèche

La participation financière est fixée sur la base d'un forfait horaire mensuel réparti sur les 12 mois de l'année, calculé comme suit :

Ressources annuelles	X	Taux d'effort horaire	X	Heures hebdomadaires	X	Nombre de semaines réservées
	12					12

D.2 Halte-garderie

Tarif horaire pour une présence minimum de deux heures.

Le tarif horaire est calculé lors de l'admission de l'enfant, à partir des justificatifs exigibles (avis d'imposition, livret de famille...) et révisé sur présentation de documents à jour.

A défaut de produire les justificatifs, la participation financière sera calculée sur la base du prix plafond, jusqu'à réception des documents, sans effet rétroactif.

V. Tarifs du centre culturel l'Alizé

A. Location

LOCATION AVEC UTILISATION DE LA SCENE, SERVICE DE REPRESENTATION						
Catégories	Conditions d'utilisation	Jauge maximale (assis/debout)	Associations, écoles primaires et collèges de la commune (1, 2)	Associations extérieures, organismes publics, organismes extérieurs, entreprises, CE	Entreprises de spectacle	Caution
Salle A + scène	Présence obligatoire d'un régisseur habilité par la ville	350 / 1000	300 €	800 €	800 €	2 000 €
Salle A + B + scène		750 / 1850	400 €	1 200 €	1 200 €	
Salle A + B + C + scène		1040 / 2000	500 €	1 600 €	1 600 €	
Gradins			Inclus	Inclus	Inclus	
Kit son / salle A		350	300 €	750 €	750 €	X
Kit son / Salles A et B		750	400 €	1 000 €	1 000 €	
Kit son / Salles A, B et C		1040	500 €	1250 €	1 250 €	
Kit lumière professionnel **			300 €	500 €	500 €	
Kit son et lumière simple * / Salle A		350	Inclus	X	X	
Kit Full vidéo HD			100 €	200 €	200 €	
Technicien salle			165 €	330 €	Inclus la régie générale	
Si besoin d'un second technicien			330 €	330 €	330 €	
Si besoin d'un second technicien (demi-journée)			165 €	165 €	165 €	
Manutention demi-journée (intermittent)			102.50 €	102.50 €	102.50 €	
Manutention journée (intermittent)			205 €	205 €	205 €	

Loge 1 artistes Equipée	Dans le cadre d'un spectacle	19	X	100 €	Inclus	100 €
Loge 2 artistes Equipée		19	X	100 €	Inclus	100 €
Salle 3 (loge, réunion)		19	Inclus	50 €	Inclus	100 €
Salle 4 (loge, réunion)		19	Inclus	50 €	Inclus	100 €
Espace Catering		19	X	150 €	Inclus	500 €
Option forfait ménage			300 €	300 €	300 €	
Mise à disposition container supplémentaire	Poubelle 240 litres + collecte		90.43 €	90.43 €	90.43 €	
	Poubelle 660 litres + collecte		102.26 €	102.26 €	102.26 €	

(*) Kit lumière simple : 6 PC 2KW / 10 PC 1000 KW / 10 pare-leds

(**) Kit lumière professionnel : se référer à la fiche technique de la salle

(***) uniquement aux horaires d'ouverture de L'Alizé et sous réserve de disponibilité

Le choix des techniciens et leur nombre nécessaire à la bonne tenue du spectacle seront déterminés en fonction des fiches techniques et en accord avec le régisseur de la salle.

Le matériel de sonorisation disponible à l'Alizé ne permet pas de répondre aux exigences techniques d'un spectacle en configuration du public debout. La consultation du régisseur de la salle est obligatoire.

(1) Le principe de la gratuité (salle, technicien salle, agents de sécurité) s'applique aux écoles primaires et collèges de Guipavas pour la 1ère utilisation annuelle (une journée) ou pour les spectacles de fin d'année.

(2) Le principe de la gratuité de la salle pour les associations guipavasiennes s'applique pour la 1ère utilisation annuelle (une journée) hors technicien salle, agent(s) de sécurité et location de matériel technique.

Des arhes à hauteur de 30 % seront demandées à la réservation via l'émission d'un titre de recettes.

B. Pack location

PACK LOCATION				
Catégories	Jauge maximum (assis)	Associations, écoles primaires et collèges de la commune	Associations extérieures, organismes publics, organismes extérieurs, entreprises, CE	Caution
Pack Thé dansant (salles A et B) (avant-scène, tables, chaises, kit son simple)	400	500 €	1 000 €	1 000 €
Pack conférence / Salle A (avant-scène, gradins, kit son et lumière simple, pupitre, 2 micros HF)	350	600 €	1 200 €	1 000 €
Salle B		120 €	200 €	1 000 €
Salle C		120 €	200 €	1 000 €
Salles B et C		240 €	400 €	1 000 €
Office ***		50 €	100 €	500 €
Gobelets lavables non- rendus		1 €		

Des arhes à hauteur de 30 % seront demandées à la réservation via l'émission d'un titre de recettes

(***) Equipement à disposition : lave-vaisselle, chambres froides, vaisselle. La location du four reste à charge.

C. Agents de sécurité et de prévention

Tarif horaire des prestations des agents de sécurité intervenant au centre culturel l'Alizé

Type prestation	Taux horaire Jour	Taux horaire Nuit de 21h00 à 6h00	Taux horaire Jour dimanche	Taux horaire Nuit dimanche de 21h00 à 6h00	Taux horaire Jour férié	Taux horaire Nuit férié de 21h00 à 6h00
Agent de sécurité	25€HT 30€TTC	27.50€HT 33€TTC	27.50€HT 33€TTC	30.25€HT 36.30€TTC	50€HT 60€TTC	55€HT 66€TTC
SSIAP	27€HT 32.40€TTC	29.70€HT 35.64€TTC	29.70€HT 35.64€TTC	32.67€HT 39.20€TTC	54€HT 64.80€TTC	59.40€HT 71.28€TTC
Maître-chien	29€HT 33.60€TTC	31.90€HT 38.28€TTC	31.90€HT 38.28€TTC	35.09€HT 42.11€TTC	58€HT 69.60€TTC	63.80€HT 76.56€TTC

VI. Tarifs de la Médiathèque Awena

A. Adhésions (abonnement d'un an à compter de la date d'inscription) :

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Moins de 25 ans	Gratuit	10 €
Adultes	15 €	25 €
Professionnels de l'enfance exerçant sur la commune	Gratuit	-
Ehpad et structures dont l'utilité est reconnue dans les domaines de l'éducation, du social ou de la santé	Gratuit	-

Sont exonérés du paiement de cet abonnement, sur présentation d'une pièce justificative :

- Les enfants et les jeunes jusqu'à 24 ans révolus domiciliés ou scolarisés sur la commune ;
- Les étudiants, les demandeurs d'emploi quel que soit leur lieu de résidence ;
- Les personnes à faibles revenus, quel que soit leur lieu de résidence :
 - Justifiant d'un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 510 € (calcul effectué par la Caisse d'Allocations Familiales),
 - Ou titulaires de la Complémentaire santé solidaire,
 - Ou percevant l'une des allocations suivantes : revenu de solidarité active (RSA), allocation pour adulte handicapé (AAH), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation pour les demandeurs d'asile (ADA).
- Le personnel de la médiathèque au titre de sa mission de conseil aux usagers.

B. Tarifs complémentaires

DESIGNATION	PRIX
DVD et Blu-ray	Remboursement au prix réel*
Livres, CD, vinyles, jeux vidéo, jeux de société...	Remplacement à l'identique ou remboursement au prix réel*
Revue	Remplacement ou remboursement si numéros trop anciens*
Autres matériels en prêt (liseuse, consoles de jeux vidéo, manettes, platines...)	Remplacement à l'identique ou remboursement au prix réel*
Carte perdue	2 €
Ventes d'ouvrages déclassés	1€ - 2€ - 5€ - 10€ - 20€ - 30€ - 40€ - 50€ en fonction du type et de l'état de l'ouvrage

Le remplacement ou remboursement des documents s'entend en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un document.

Tout autre matériel dégradé (mobilier...) fera l'objet d'une demande de remboursement (prix réel).

C. Auditorium

Un nettoyage pourra être facturé selon le nombre d'heures nécessaire au regard de l'état de la salle à l'issue de la mise à disposition et sur la base d'une prestation spécifique sollicitée par la ville.

	Auditorium	Caution
Associations de la commune	Gratuit	500 €
Comités d'entreprise commune	315 €	500 €
Entreprises de la commune	315 €	500 €
Associations extérieures	350 €	500 €
Comités d'entreprises extérieurs	350 €	500 €
Entreprises ou organismes extérieurs	350 €	500 €
Concours, examens	350 €	500 €

D. Abonnement à la carte réseau étendue des bibliothèques

Origine géographique	Abonnement un an
Habitants des communes de Brest, Guilers, Guipavas, Gouesnou, Plouzané et Le Relecq-Kerhuon ayant plus de 25 ans	18 €
Habitants extérieurs à ces six communes, ayant plus de 25 ans	28 €
Enfants et jeunes jusqu'à 24 ans révolus, extérieurs à ces six communes	10 €

Sont exonérés du paiement de cet abonnement, sur présentation d'une pièce justificative :

- Les enfants et les jeunes jusqu'à 24 ans révolus, domiciliés ou scolarisés dans l'une des six communes ;
- Les étudiants, quel que soit leur lieu de résidence ;
- Les demandeurs d'emploi, quel que soit leur lieu de résidence ;
- Les personnes à faibles revenus, quel que soit leur lieu de résidence :
 - Justifiant d'un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 510 € (calcul effectué par la Caisse d'Allocations Familiales) ;
 - Ou titulaires de la Complémentaire santé solidaire ;
 - Ou percevant l'une des allocations suivantes : revenu de solidarité active (RSA), allocation pour adulte handicapé (AAH), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation pour les demandeurs d'asile (ADA).
- Le personnel des médiathèques des six communes partenaires, au titre de sa mission de conseil aux usagers.

Il ne peut pas se cumuler avec l'un des abonnements locaux en vigueur dans les six communes partenaires. Les usagers doivent choisir entre un abonnement local à l'une des six bibliothèques, ou l'abonnement réseau Pass'Média.

E. Tarifs complémentaires de la carte Pass'Média

DESIGNATION	PRIX
DVD et Blu-ray	Remboursement au prix réel*

Livres, CD, vinyles, jeux vidéo, jeux de société...	Remplacement à l'identique ou remboursement au prix réel*
Revue	Remplacement ou remboursement si numéros trop anciens*
Autres matériels en prêt (liseuse, consoles de jeux vidéo, manettes, platines...)	Remplacement à l'identique ou remboursement au prix réel*
Carte perdue Pass'média	2 €

Le remplacement ou remboursement des documents s'entend en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un document.

VII. Tarifs du service sport et vie associative

A. Gestion des accès

Badge	
Remplacement du support d'accès aux salles + gestion	12,00 €
Clé sécurisée ATH 8	
Remplacement de la clé	80,00 €

B. Intervention des services municipaux

Main d'œuvre communale	
Tarif horaire main d'œuvre communale	24 €

C. Location des équipements communaux

Ces montants serviront de base pour le calcul de la valorisation des mises à disposition gratuites aux associations guipavasiennes.

Mobiliers et matériels	
Type de matériel	Caution hors association guipavasiennne
Table à l'unité (1)	6,00 €
Chaise à l'unité (1)	1,25 €
Forfait vaisselle-repas à l'unité (2)	1,50 €
Percolateur (1)	5,00 €
Barrière type Vauban à l'unité (1)	8,00 €
Grilles et panneaux d'exposition à l'unité	8,00 €
Barnum (pro-tente 3x3m)	150,00 €
Sonorisation (1)	150,00 €
Praticable type Samia à l'unité (3)	50,00 €
Branchements électriques (5)	100,00 €
Remorque podium à la journée (4)	500,00 €
Remorque de base à la journée	70,00 €
Remorque fourgon équipée à la journée	500,00 €
Fourgon : le kilomètre	0,50 €

Minibus : le kilomètre	0,50 €
------------------------	--------

(1) matériel(s) et mobilier(s) livrés sur remorque à l'entrée de la salle ou du site, mise en place, retrait et rangement à l'identique de la livraison à la charge de l'utilisateur.

(2) forfait comprenant les éléments nécessaires au repas : assiettes, couverts, verres, carafes, percolateurs... à disposition dans l'espace utilisé. Mise en place, lavage et rangement à l'identique de la livraison à la charge de l'utilisateur.

(3) praticables Samia : livraison et mise en place par les agents municipaux, selon un plan fourni par l'utilisateur.

Manipulation interdite par l'utilisateur.

(4) remorque podium : livraison et positionnement par les services municipaux. Déplacement interdit par l'utilisateur.

(5) branchement électrique comprenant la consommation. Branchement effectué par les services municipaux. Ce branchement s'impose pour les appareils énergivores : percolateurs, crêpières, friteuses ...

D. Location des salles communales

Des arrhes à hauteur de 30 % seront demandées à la réservation via l'émission d'un titre de recettes.

En cas d'annulation, les arrhes seront remboursées uniquement en cas de force majeure ou si l'annulation intervient avant les 30 jours précédents l'évènement.

Les tarifs s'entendent pour une location de 8h à 1h du matin. Toute journée supplémentaire totale ou partielle bénéficiera d'une réduction de 50 %.

Un nettoyage pourra être facturé selon le nombre d'heures nécessaire, au regard de l'état des locaux à l'issue de la manifestation et sur la base d'une prestation spécifique sollicitée par la ville.

Un tarif unique de caution d'un montant de 500 € sera appliqué pour l'ensemble des salles y compris pour les associations guipavasiennes.

La location des salles sera gratuite pour les associations guipavasiennes. Elles resteront redevables pour les autres prestations.

La location des salles est gratuite pour les réunions publiques des candidats ou groupes politiques durant la période de campagne officielle électorale.

Un tarif horaire de 15 € sera appliqué pour les activités sportives des comités d'entreprises.

Un tarif horaire de 25 € pour les activités d'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement supérieur de niveau 3.

Salle Jean Monnet (capacité maximale 400 personnes)	
Comités d'entreprises guipavasiennes	610,00 €
Entreprises guipavasiennes	610,00 €
Associations extérieures	680,00 €
Comités d'entreprises extérieures	680,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	680,00 €

Salle du Douvez (capacité maximale 240 personnes – 120 attablées)	
Comités d'entreprises guipavasiennes	216 €
Entreprises guipavasiennes	216 €
Associations extérieures	240 €
Comités d'entreprises extérieures	240 €
Entreprises ou organismes extérieurs	240 €
Particuliers guipavasiens	216 €
Particuliers non guipavasiens	240 €
*inclus les temps d'état des lieux avant et après location	
Salle 1 de Kerlaurent	
Comités d'entreprises guipavasiennes	535,00 €
Entreprises guipavasiennes	535,00 €
Associations extérieures	595,00 €
Comités d'entreprises extérieures	595,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	595,00 €
Espace Simone Veil	
Comités d'entreprises guipavasiennes	68,00 €
Entreprises guipavasiennes	68,00 €
Associations extérieures	75,00 €
Comités d'entreprises extérieures	75,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	75,00 €

Maison de quartier de Coataudon	
Grande Salle	
Comités d'entreprises guipavasiennes	324,00 €
Entreprises guipavasiennes	324,00 €
Associations extérieures	360,00 €
Comités d'entreprises extérieures	360,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	360,00 €
Concours, examens	360,00 €
Salon commercial, entreprise de spectacles	1 355,00 €
Salle de réunion	
Comités d'entreprises guipavasiennes	54,00 €
Entreprises guipavasiennes	54,00 €
Associations extérieures	60,00 €
Comités d'entreprises extérieures	60,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	60,00 €
Concours, examens	60,00 €
Salon commercial, entreprise de spectacles	300,00 €

Espace Sportif Europe	
Salle Robert Schuman	
Comités d'entreprises guipavasiennes	99,00 €
Entreprises guipavasiennes	99,00 €
Associations extérieures	110,00 €
Comités d'entreprises extérieures	110,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	110,00 €

Complexe du Moulin Neuf	
Halle	
Comités d'entreprises guipavasiennes	1 485,00 €
Entreprises guipavasiennes	1 485,00 €
Associations extérieures	1 650,00 €
Comités d'entreprises extérieures	1 650,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	1 650,00 €
Salle de réunion 1	
Comités d'entreprises guipavasiennes	108,00 €
Entreprises guipavasiennes	108,00 €
Associations extérieures	120,00 €
Comités d'entreprises extérieures	120,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	120,00 €
Particuliers guipavasiens	108,00 €
Particuliers non guipavasiens	120,00 €

Salles de sport	
Salle omnisports	
Salles de Kerlaurent, Jean Kergoat, Salle n°2, Salle n°3, Keranna, Charcot	
Comités d'entreprises guipavasiennes	630,00 €
Entreprises guipavasiennes	630,00 €
Associations extérieures	700,00 €
Comités d'entreprises extérieures	700,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	700,00 €
Autres salles de sport	
Salles de sports de combat, Barsbüttel, boulodrome	
Comités d'entreprises guipavasiennes	450,00 €
Entreprises guipavasiennes	450,00 €
Associations extérieures	500,00 €
Comités d'entreprises extérieures	500,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	500,00 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs publics 2026 tels que présentés.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

3 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 18 DECEMBRE 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB

La secrétaire de séance,
Gisèle LE DALL

